

20 ans  
au service  
du territoire !

# UN CADRE EUROPÉEN ET NATIONAL GUIDANT L'ACTION LOCALE DE MADININAIR

1996

Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) qui fixe les obligations en matière de surveillance et d'information relatives à la qualité de l'air.



2015

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit le renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planifications (Plans de déplacements urbains, plans climat air énergie territoriaux).



2016

Premier Plan National de surveillance de la Qualité de l'Air (PNSQA), repris localement par un Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) porté par Madininair.



2008

Directive européenne 2008/50/CE qui centralise les normes sanitaires à respecter.



2015

3<sup>ème</sup> Plan national santé environnement (2015-2019) dans lequel l'amélioration de la qualité de l'air reste un enjeu prioritaire et qui fait l'objet d'une déclinaison en plans régionaux santé environnement (PRSE).

Santé  
Environnement  
3<sup>ème</sup> PLAN NATIONAL 2015 > 2019



2017

Arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air qui actualise les missions des observatoires de la qualité de l'air.



2010

Loi « Grenelle 2 » pour une gestion transversale de l'atmosphère et rendant obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

